

Pégase Emplois Partagés Solidaires

PEPS 53

« Le temps partagé: une réponse mesurée au service du développement du territoire »

Le statut, la vocation et l'activité des Groupements d'Employeurs leur confèrent des valeurs qui s'inscrivent naturellement dans la responsabilité sociétale. C'est dans le cadre d'une démarche de labellisation LUCIE en 2016 que le Groupement d'Employeurs Mayennais GEM 53, fort d'une expérience de plus de 15 ans, a pris l'engagement de **contribuer au développement humain et économique des territoires (ISO 26000)** par l'élargissement de l'offre des « compétences à temps partagé » à tous types de structures.

C'est ainsi qu'une étude de faisabilité d'un groupement d'employeurs non marchand menée entre février et septembre 2016 a permis d'aboutir à la création de ce nouveau groupement d'employeurs.

La vocation du groupement d'employeurs Pégase Emplois Partagés Solidaires est de favoriser le développement de l'emploi sur le département de la Mayenne :

- tant au service des associations, des collectivités territoriales et de leurs établissements publics, des établissements publics d'Etat et des autres structures de l'Economie Sociale et Solidaire (ESS) qui ont des besoins de ressources à temps partiel
- que des salariés qui souhaitent avoir un emploi stable avec une ou plusieurs structures simultanément, à temps plein ou partiel.

Le temps partagé est l'outil idéal pour permettre de se regrouper afin d'employer une main-d'œuvre que ces structures n'auraient pas, seules, les moyens et/ou la nécessité de recruter, mais aussi, pour favoriser la stabilité des salariés dans leur emploi (statut salarial unique et garantie de salaire).

Le **Groupement d'Employeurs Pégase Emplois Partagés Solidaires**, créé sous forme d'une association loi 1901, emploie des salariés dont il reste l'employeur et qu'il met à disposition des structures adhérentes, dans le cadre du temps partagé.

En développant la mutualisation, le **Groupement d'Employeurs Pégase Emplois Partagés Solidaires** répond à des besoins divers (saisonnalité, apport de compétences, emploi à temps partiel, remplacement de personnel vacant,...), tout en donnant une stabilité professionnelle et sociale aux salariés (accès au logement, bancarisation, ...).